

COVID-19 – Rassemblements interdits et restez à deux mètres les uns des autres lorsque c'est possible

Pour rester informé, consultez le www.ville.levis.qc.ca/employes.

Voici les informations ajoutées ou mises à jour le lundi 23 mars 2020 :

Ajouts relatifs à la foire aux questions :

- Rassemblements internes et externes interdits, voir *Quelles sont les mesures d'hygiène à privilégier?*
- Garder ses distances et demeurer à deux mètres les uns des autres lorsque c'est possible, voir *Quelles sont les mesures d'hygiène à privilégier?*

Rappel : ligne téléphonique et courriel dédiés pour les employés

Une ligne téléphonique et une adresse de courriel ont été mises en place pour vous. Pour toute question, commentaire ou préoccupation quant à la situation, vous êtes invités à composer le **418 835-8299** ou à écrire à infocovid19@ville.levis.qc.ca. Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique.

Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.



Afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes de traitement des eaux usées,

ne jetez pas les lingettes désinfectantes dans les toilettes.

Merci de les jeter dans la poubelle.